L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 14 JANVIER 1881. 54me Année.

DUFOUR & LIBBY,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI 14 JANVIER 1881

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par H. Stern & Co., au No 35, rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins.

Par Spear & Bennett, au No 12 rue St-Pierre, entre Chartres et Levée, fioles, jarres, bouteilles, tables, entonnoirs, etc., etc.

L'arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis sur les affaires de Memphis.

La Législature du Tennessee, pour venir au secours de la ville de Memphis, persécutée outre mesure par des créanciers impitoyables, absolument comme la ville de la Nlle-Orléans, avait aboli la charte constituant la ville et avait donné ordre au gouverneur de nommer un receveur qui serait chargé de collecter les taxes et de les appliquer aux besoins du district ou de la ci-devant corporation. Les créanciers, tout ensuite, de s'adresser aux cours fédérales et d'en obtenir des ordres pour forcer l'ancienne corporation à lever des taxes pour payer leurs créances. Il y en eut bien pour plus de $800,000 et les cours nommèrent aussi un receveur pour agir contre celui qui avait été nommé par le gouverneur d'après l'autorisation et la réquisition de la Législature.

Le décret allait plus loin. Non seulement il interdisait à Harriwether, le receveur d'Etat, de prendre possession des valeurs actives, des biens, des livres, papiers et documents, entre les mains du receveur de la cour, mais encore il adjugeait que tous les biens dans les limites du territoire de l'ancienne corporation, étaient passibles et pouvaient être sujets au payement de toutes les dettes de la ville et que cette responsabilité serait réalisée à l'avenir, de temps en temps, de la manière que la cour pourrait ordonner.

De là, appel des défendeurs à la Cour Suprême des Etats-Unis, qui a répondu:

"Ce décret est manifestement erroné dans ses principales dispositions. Il procède d'après la théorie que les propriétés de toutes sortes, possédées par la municipalité à l'époque de son extinction, qu'elle les possédât de son propre droit ou pour usages publics, devaient être affectées au paiement de ses dettes, et constituaient un fonds de réserve spécial, dont la Cour de Circuit pourrait prendre possession, dans le but de remplir l'obligation, et d'après la théorie ultérieure que les biens particuliers des habitants de la ville étaient responsables du paiement de ses dettes, et que la Cour de Circuit peut les appliquer à ce paiement. Sous tous ces points de vue, le décret est radicalement faux. [Wrong].

"Le droit de l'Etat à rappeler la charte de Memphis ne peut pas être mis en question. Les corporations municipales ne sont que des *instrumentalités* de l'Etat pour la plus convenable administration du gouvernement local. Leurs pouvoirs sont ceux que la législature peut conférer, et ils peuvent être agrandis, restreints ou entièrement retirés à son bon plaisir. C'est là une doctrine commune, qu'on trouve dans toutes les adjudications relatives aux corps municipaux, et réitérée par tous les écrivains de droit, ou commentateurs. Il n'y a pas de contrat entre l'Etat et le public, d'après lequel la charte d'une ville, ne soit pas en tout sujette au contrôle législatif. Toutes les personnes qui ont affaire avec ces corps, sont présumées comme ayant agi d'après la connaissance qu'elles doivent avoir du pouvoir de la Législature. Il n'y a pas de droit acquis, tenu par aucun individu, qui ait pu lui être accordé par le pouvoir législatif. (Nombre d'autorités citées à l'appui.)

Après avoir établi que les taxes précédemment levées, mais non collectées, à l'époque de la dissolution d'une corporation municipale, ne sont pas la propriété de la corporation, ne sont pas des dettes sur lesquelles les créanciers peuvent mettre la main avec l'aide des tribunaux judiciaires, l'opinion de la Cour Suprême des E.-U. poursuit ainsi:

"Les taxes municipales ne sont pas différentes quand elles sont levées sous writs de mandamus pour le payement de dettes, et lorsqu'elles sont levées pour le même but par statut. *La levée dans un cas se fait autant par l'autorité législative que dans l'autre.* Les writs de mandamus requièrent seulement que les officiers d'assessment et de collection obéissent *à la loi existante*. Dans aucun cas les taxes ne sont des nantissements (liens) à moins qu'elles ne soient faites ainsi par statut. Levées seulement par l'autorité de la Législature, elles peuvent être altérées, ajournées, ou remises finalement à son bon plaisir.

"Un rappel de la loi sous laquelle une taxe est levée à quelque époque que ce soit avant qu'elle soit collectée, met généralement fin à la taxe, à moins qu'une clause pour son maintien ne soit faite dans l'acte de rappel. Nous disons généralement, car il y a quelques exceptions, lorsque la taxe par exemple est en connexion si étroite avec un contrat qu'elle peut être regardée comme la condition de son exécution, alors les cours soutiendront que le rappel de la loi est invalide comme altérant l'obligation des contrats. Mais ce n'est pas de ces taxes constituant la considération de contrats que nous parlons; nous parlons des taxes ordinaires, autorisées pour le soutien du gouvernement, ou pour faire face à quelques dépenses spéciales; et celles-ci, jusqu'à ce qu'elles soient collectées, étant de simples impôts du gouvernement, créées et maintenues seulement par la volonté de la Législature, n'ont aucun des éléments de ces biens qui peuvent être saisis comme dettes, par procédures judiciaires, et ne sont pas sujettes au payement des créanciers de la corporation dissoute. Elles ne forment, proprement dit, aucun des biens de la corporation. Elles sont seulement le moyen d'obtenir des fonds pour fournir le gouvernement et payer les dettes, et elles disparaissent, comme moyen, avec la révocation de la charte, à moins que la Législature n'en ordonne autrement.

"Quand elles sont collectées, l'argent entre les mains de l'officier collecteur, peut être contrôlé par les procédures des cours, et appliqué, d'après leur ordre, à l'usage pour lequel les taxes ont été levées, mais jusque là il n'existe rien qu'une loi de l'Etat imposant certaines charges sur les personnes ou sur les biens, *que la Législature peut changer, différer, ou remettre finalement à toute époque avant qu'elles soient mises en vigueur.* Aussi longtemps que la loi, autorisant la taxe est en force, les cours peuvent, par mandamus, obliger les officiers chargés de la collecter, s'ils négligent de le faire, à remplir leur devoir; *mais quand la loi est partie* [when the law is gone] *et que l'office de collecteur est aboli, il n'y a rien sur quoi les cours peuvent agir. Les cours ne peuvent pas maintenir en force les taxes levées, ni lever de nouvelles taxes pour le payement des dettes de la corporation. Lever des taxes n'est pas un acte judiciaire. Nous n'y voyons aucun de ses éléments.* C'est un grand acte de souveraineté, *qui ne peut être accompli que par la Législature, sur des conditions de politique, de nécessité et de bien public.*

Après quelques citations d'autorités et de commentaires, l'opinion de la Cour suprême des Etats-Unis arrive aux conclusions suivantes:

"Ces autorités et beaucoup d'autres, que nous pourrions citer, suffisent pour appuyer ce que nous avons dit, que le pouvoir de lever des taxes appartient exclusivement au département législatif et il suit de là nécessairement que le contrôle de toutes les agences pour les collecter lui appartient aussi.

"Quand les créanciers ne peuvent obtenir payement de leurs jugements contre des corps municipaux par exécution, ils peuvent procéder par mandamus contre les autorités municipales, pour les forcer à lever la taxe nécessaire dans ce but, *si ces autorités sont investies de ce pouvoir de taxe par la Législature*, et cette taxe une fois collectée ne peut être employée dans un autre but; MAIS SI CES AUTORITÉS NE POSSÈDENT PAS CE POUVOIR, ou si leurs bureaux ont été abolis *et le pouvoir retiré, le remède des créanciers est par un appel à la Législature, qui elle seule peut l'accorder.*

L'opinion, pour être plus claire encore, ajoute:

"Le judiciaire fédéral n'a jamais manqué autant qu'il était en son pouvoir, de forcer obéissance à tous les contrats légitimes concernant ou les individus, ou la municipalité, ou l'Etat. Il a, sans hésiter, brisé sur toute législation d'Etat altérant les obligations. Quand une taxe était autorisée par la loi pour remplir ces obligations, il a forcé les officiers d'assessment à lever la taxe et les officiers collecteurs à la collecter, et à en appliquer le montant. Mais c'est là la limite de son pouvoir. *Il ne peut faire des lois quand l'Etat refuse de les passer. Il n'est lui-même que le serviteur de la loi. Si l'Etat ne veut pas lever une taxe, le judiciaire fédéral ne peut assumer le pouvoir Législatif de l'Etat et procéder à la levée de la taxe.* Si l'Etat a nommé des officiers de collection incompétents, le judiciaire fédéral ne peut les écarter ni en nommer d'autres à leur place. *Si l'Etat ne nomme aucun officier de collection*, le judiciaire fédéral ne peut les nommer lui-même. Il ne peut prendre sur lui de suppléer aux fautes ou aux omissions de la Législation de l'Etat. Il s'acquitterait mal de ses devoirs s'il assumait un pouvoir qui appartient en propre au département Législatif de l'Etat."

Il suit de là que le pouvoir de lever des taxes est exclusivement législatif et que les cours ne peuvent se permettre que d'ordonner la levée des taxes autorisées par l'Etat. De là la nullité de tous les mandamus lancés par le juge Billings contre la municipalité. Tout cela tombe. Ce grand arrêt fait tomber aussi du même coup, les décisions du même genre rendues par nos cours d'Etat, car la Constitution, la Ratification et la Législature, n'ont autorisé pour la ville de la Nlle-Orléans, qu'une taxe de 10 mills.

Tous les dispositifs les plus importants de cet arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis sont contenus dans la pétition que l'Hon. juge Marr a adressée à la Cour Suprême de la Louisiane pour en obtenir une nouvelle audition de cause, dans une affaire qui ressemble exactement à celle du Receveur de Memphis. Il n'y a pas la moindre différence, sinon que le procès de nos contribuables est encore mieux étayé que celui des contribuables de Memphis, attendu qu'ils ont non-seulement pour eux l'autorité législative, mais encore une autorité supérieure, la constitution. Le juge Marr a commenté fort habilement l'arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis qui est maintenant notre unique sauvegarde, et nous espérons, plus fortement que jamais, que notre Cour Suprême y aura égard.

OPÉRA FRANÇAIS.

Un public nombreux assistait à la première représentation de *Carmen*.

La mise en scène, pour laquelle rien n'avait été épargné, a répondu à l'attente générale. On a surtout admiré au second acte, une posada ombragée par le feuillage luxuriant de vignes aux troncs tortueux enroulés autour des colonnes de la galerie. Les costumes sont variés; les uns enchantent les yeux par l'éclat de leurs couleurs, les autres par la richesse des broderies.

La musique de *Carmen*, autant qu'on puisse s'en rapporter à une première impression, nous a paru originale et d'un caractère distingué.

Bizet, en composant cet ouvrage, s'est efforcé, cela est évident, de sortir des sentiers battus; il a cherché des effets nouveaux, et il en a trouvé de très heureux.

L'heure est trop avancée, au moment où nous traçons ces lignes, pour entrer dans les détails de l'exécution. Nous nous bornerons à dire que la représentation a bien marché; que Mme Ambre a chanté et joué avec cette coquetterie presque féroce qu'on ne trouve qu'en certains pays et chez certaines races, et que M. Tournié s'est montré aussi grand tragédien que chanteur consommé.

A. M.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Hiawatha, extravaganza à grand spectacle, a été représenté hier soir avec beaucoup de succès devant une nombreuse assistance. La même pièce sera donnée ce soir, et demain en matinée et en soirée, et dimanche soir tout cela sera remplacé par les "Horrors" qui, l'année dernière, firent beaucoup d'argent.

THEATRE ST-CHARLES.—Là pas de changement jusqu'à lundi. M'lles de l'Enfant des Sierras, sous les traits de Miss Annie Pixley, y occupera l'attention publique et l'affiche en attendant l'arrivée de la troupe d'opéra anglais de Strakosch et Hess, qui compte plusieurs solistes et plusieurs étoiles, entre autres Marie Rose dont la réputation est faite et bien établie. Cette troupe remarquable débutera lundi prochain.

Pendant le reste des représentations d'Annie Pixley des places seront réservées pour les dames au parquet.

Grand Concert.—Ce soir, la faire tenue dans la salle Grunewald présentera un attrait plus qu'ordinaire: il y sera donné un grand concert vocal et instrumental sous la direction de l'habile professeur Adolphe Duquesnay.

Un mystère.—On vient de découvrir le cadavre d'une femme dont on n'a pu s'assurer l'âge, tant la malheureuse était décomposée; elle paraissait être restée plus de trente jours dans l'eau. Elle était dénuée de tout costume. Tout fait croire qu'elle a dû être terriblement déchirée dans les dernières grandes tempêtes et que ses linges a été arrachés par les vagues.

Plusieurs choses ont étonné ceux qui ont assisté à la levée du corps; d'abord que personne n'ait pu identifier la morte et qu'elle était encore chaussée; sa chaussure n'ayant subi aucune altération par un long séjour dans l'eau. Après examen on a découvert, à l'intérieur de ses souliers les mots suivants: *"Fauché boot"* ce qui fit aisément comprendre pourquoi la morte était encore parfaitement chaussée. Même les dames qui n'ont pas l'intention de passer trente jours sous l'eau trouveront avantage à se chausser avec la botte Fauché.

Quand vous voulez manger des œufs à la coque, choisissez-les longs. Plus que les ronds ils ont le goût délicat et le lait en est plus blanc. La coquille en est plus dure, ce qui prouve qu'ils contiennent un germe mâle et, en conséquence meilleur.

Si vous nous demandez d'où nous tenons ce conseil naïf, je vous dirai que je l'ai emprunté à une notice d'Homes.

Les fêtes de Victor Hugo à Besançon.

On vient d'inaugurer à Besançon la plaque commémorative récemment posée sur la façade de la maison où est né Victor Hugo, en 1802.

C'est M. Alfred Rambaud qui avait été délégué par le ministre de l'instruction publique pour assister à la cérémonie.

Le cortège officiel s'est formé à midi et demi à l'Hôtel-de-Ville pour se rendre à la place Saint-Quentin, où la cérémonie a eu lieu, à une heure.

Malgré le mauvais temps, une foule immense était massée sur la place Saint-Quentin, devant la maison magnifiquement ornée. M. Fourneret, neveu de M. Grévy, M. Paul Meurice et toutes les sociétés de Besançon accompagnaient le cortège officiel.

M. Oudet, président, avait à sa droite M. Rambaud et M. Jacquinet, recteur; à sa gauche, le général Wolff, commandant le corps d'armée, et M. Meurice.

M. Oudet a prononcé un discours, plusieurs fois interrompu par des applaudissements, où il a retracé la vie et l'œuvre du poète.

Le cortège s'est ensuite rendu au théâtre, où plus de trois mille personnes étaient réunies.

M. Rambaud, chef du cabinet du ministre de l'instruction publique, a analysé l'œuvre immense de Victor Hugo, la révolution littéraire qu'il a provoquée, les grands combats livrés autour d'*Hernani*.

L'orateur a montré l'originalité du théâtre de Hugo, et de son génie lyrique.

Il a retracé ses luttes contre l'Empire, il a montré le poète au Sénat et chez lui.

Cette conférence, fréquemment interrompue par les applaudissements de l'auditoire, s'est terminée au milieu d'un vif enthousiasme et M. Rambaud a été chaudement félicité par M. Paul Meurice.

Un concert, dont le programme était composé tout entier de morceaux choisis dans les œuvres de Hugo et de morceaux de musique adaptés à quelques-unes de ces œuvres, a été donné par les artistes du théâtre.

M. Paul Meurice a lu ensuite une lettre de remerciement de Victor Hugo.

Une couronne d'or a été posée sur le buste de Victor Hugo.

Cent cinquante exécutants ont fait entendre enfin la "Marseillaise", que toute l'assistance a écoutée debout.

Dans la soirée a eu lieu un banquet de cent couverts au palais Granvelle.

Inutile de dire qu'on y a porté la santé de l'illustre poète.

Le palais de Nicolas Perrenot de Granvelle n'avait jamais été plus resplendissant.

Le *Voltaire* a eu la curiosité de copier l'acte de naissance du poète. Le voici:

Naissance.—Du huitième du mois de ventôse, l'An dix de la République.

Garçon.—Acte de naissance de Marie-Victor Hugo.

Né le jour d'hier, à dix heures et demie du soir, fils de Joseph-Léopold Sigisbert Hugo, natif de Nancy (Meurthe), et de Sophie-Françoise Trébuchet, native de Nantes (Loire-Inférieure), profession de chef de bataillon de la 20e demi-brigade, demeurant à Besançon, mariés, présenté par Joseph-Léopold-Sigisbert Hugo, le sexe de l'enfant a été reconnu être mâle.

Premier témoin Jacques Delelée, chef de brigade aide de camp du général Moreau, âgé de 40 ans, domicilié audit Besançon.

Second témoin Marie-Anne Dessirier, épouse du citoyen Delelée, âgée de vingt et cinq ans, domiciliée à la dite ville.

Sur la réquisition à nous faite par le citoyen Joseph-Léopold-Sigisbert Hugo, père de l'enfant.

Et ont signé: J. HUGO, DESSIRIER épouse DELELÉE, DELELÉE.

La maison où est né Victor Hugo est située dans une des rues les plus courtes de Besançon, à peu de distance de la vieille porte en ruine et de la cathédrale que connaissent bien les touristes. Cette ruelle a changé de nom, il y a trois ans, et s'appelle officiellement rue Victor Hugo.

La maison n'a que deux étages: elle est simple et est proprette comme toutes les constructions de la Franche-Comté.

—La *Révolution sociale*, organe de Mlle Louise Michel, se prononce en ces termes au sujet de l'incident Rochefort-Gambetta:

"A présent que la querelle entre le *Voltaire* et l'*Intransigeant*, entre Gambetta et Rochefort, est terminée, nous allons dire en bien peu de mots ce que nous en pensons.

"Nous commencerons par dire que nous regrettons fortement le jugement que nous sommes obligés d'émettre, mais la brutale logique nous y force.

"Eh bien! nous condamnons M. Henri Rochefort!

"Nous le condamnons, hon pas que nous pensions que la fameuse lettre a été réellement remise à Gambetta, car qu'elle ait été remise ou non, cela nous importe peu: Rochefort l'a écrite et cela nous suffit.

"Et puisque M. Rochefort prétend avoir défendu à M. Albert Joly d'envoyer cette lettre à Gambetta, pourquoi M. Rochefort ne l'a-t-il pas détruite après l'avoir écrite, "sous la dictée (!!!) d'Albert Joly?"

Rochefort et Kaulla.

Mme de Kaulla, qui se dit baronne, comme des gens se disent Espagnols sans l'être—n'ayant pu nous rencontrer dans les bureaux de l'*Intransigeant* à onze heures du soir, nous avait donné rendez-vous à la huitième chambre pour onze heures du matin. Nous n'avons pas cru devoir accepter cette entrevue plus que l'autre, et nous lui avons brûlé la politesse en nous abstenant de nous présenter. Il paraît, du reste, qu'elle ne s'est pas présentée non plus. Peut être était-elle en lecture.

Nous avons appris que nous étions condamné à une amende de cent cinquante livres tournois, et à l'insertion du jugement dans notre journal. Si cette fallacieuse baronne profite du flaheur éclat que les derniers événements ont jeté sur son nom pour quitter la France et n'y plus revenir, nous serions encore heureux de payer cent cinquante francs le sleeping-car qui l'emportera.

Ce qui ressort de ce procès intenté à plusieurs de nos confrères comme à nous, c'est que tous les privilèges et toutes les protections du monde n'empêchent pas la vérité de faire sa trouée dans l'opinion. Elle avait avec elle, cette Kaulla, toutes les puissances du jour:

Le général de Cissey, sénateur, ancien ministre de la guerre, grand'croix de la Légion d'honneur;

Le général Chanzy, non moins sénateur, non moins grand'croix, de plus ambassadeur de France à St-Pétersbourg;

Le général Trépoff, ancien grand-maître de la police russe, tout disposé à protéger les femmes galantes depuis qu'une honnête femme nommée Vera Zassoulitch, lui a logé dans l'abdomen deux balles de revolver d'un calibre inquiétant;

Les ex-préfets de police, Léon Renault et Félix Voisin, qui ont dissimulé sous leur secret professionnel les mystères des perquisitions opérées à diverses reprises chez cette femme que la Bavière nous réclame.

Elle avait aussi le loyal Girardin, qui la tutoyait publiquement, en tout bien tout déshonneur.

Elle était, en outre, renforcée de plusieurs avocats et flanquée de quelques avoués. Eh bien! toutes ces troupes ont été mises en déroute dès le début de la première audience. Rien n'y a fait.

Mme de Kaulla, ayant été diffamée, a répondu en diffamant son mari, et aujourd'hui la voilà seule, ayant sur les bras ses diffamations.... et les nôtres.

HENRI ROCHEFORT.

Dans une opulente maison des Champs-Elysées, les maîtres étant allés passer deux jours en partie de chasse à la campagne, les domestiques, livrés à eux-mêmes, s'étaient imaginé l'autre soir de tirer les rois.

Au moment d'organiser le petit piquenique, le cuisinier va, en grande cérémonie, inviter le cocher à honorer et embellir la petite fête de sa présence.

—Tirer les rois! répond l'automédon avec un majestueux dédain, jamais de la vie! Un cocher né tire que les *rênes*!

—Un mot d'enfant terrible. Auteur Robert Mitchell.

—Eh bien! lui demandait Hector Pessard. Et l'effondrement du parti bonapartiste?....

—Que voulez-vous! répondit le député de la Réole, la moitié du parti penchait pour le comte de Chambord; l'autre moitié inclinait vers la République.

LES IMPLACABLES.

M. ROCHEFORT A LA SALLE LEVIS ET A LA SALLE FAVIER.

La Pensée libre et la Libre pensée avaient organisé deux réunions dans lesquelles devaient se faire entendre H. Rochefort, Louise Michel et Paule Minck. La première séance, rue Lévis, n'avait guère attiré plus de 250 à 300 personnes, qui perdues au milieu de la vaste salle tapissent du pied pour se réchauffer. Après une pause d'une heure un quart, M. Rochefort, qui attendait dans le café voisin que le public fût un peu plus nombreux, se décide enfin à pénétrer dans la salle presque déserte et prend place sur l'estrade, ayant à ses côtés le citoyen Humbert et la citoyenne Paule Minck:

"Citoyens, dit-il, je me sens bien heureux de me retrouver au milieu de vous après les honteuses manœuvres tentées par l'opportunisme pour nous désunir. Ils se sont conduits comme des misérables. Mais, laissez-moi vous le dire, ils se sont conduits aussi comme des imbéciles. Ils voulaient élever un monument à Albert Joly, à qui ils promettaient l'immortalité, et ils nous ont obligés de révéler qu'Albert Joly, ce prétendu modèle de droiture et de désintéressement, avait été condamné par le conseil des avocats à six mois de suspension pour avoir soustrait et essayé de vendre des papiers appartenant à son client Rossel.

"Il en a été de même pour moi qu'il a voulu vendre également, et il est allé chercher dans sa serviette d'avocat un brouillon écrit par moi sous sa dictée.

"C'était un moyen de défense qu'il me proposait, dont j'ai refusé absolument de me servir et dont il s'est servi plus tard, en 1876, au moment où il a livré mes papiers à Gambetta contre la députation de Seine-et-Oise.

"Les opportunistes ont eu outre commis la grosse faute de forcer le public à comparer leur situation et la nôtre. Eux pansus, repus, dévorant tout ce que la République offre de bonnes places et de bons appointements tripotant à la Bourse sur le Gaz, les Omnibus et les fonds turcs: nous, n'ayant jamais reçu de cette République qu'ils exploitent que des coups de fusil, des coups d'épée, la ruine, la déportation et l'exil. Le parallèle était tout indiqué et ils ont été singulièrement imprudents de vous inviter à le faire."

Un accueil assez froid est fait à ce discours; une centaine de personnes battent des mains. M. Rochefort s'assied et donne la parole à la citoyenne Paule Minck, qui fait un long discours sur la libre-pensée. Une citoyenne lit ensuite une pièce de vers, et M. de Rochefort cède la présidence au citoyen Humbert, pour se rendre à la salle Favier, dans la rue de Belleville.

La citoyenne Louise Michel et quelques artistes amateurs de bonne volonté faisaient patienter le public en cet endroit.

Le programme était épuisé, M. Canivet, qui ne s'attendait pas à prendre la parole, s'était dévoué et, pour passer le temps, parlait des élections municipales, lorsqu'enfin M. Rochefort apparaît au fond de la salle. L'accueil est un peu plus chaleureux qu'à la salle Lévis. Les femmes se lèvent et lui tendent la main au passage. Il remercie la réunion de sa réception. Depuis quelques jours, le rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, a cru trouver une arme contre l'opportunisme dans la question du gaz, et il en abuse en homme qui n'a pas un grand choix d'arguments à sa disposition:

"Je ne vous donnerai qu'un conseil, dit-il; les élections municipales approchent. Songez à ce qui nous attend, si Paris tombait dans les mains de ces hommes, qui ne sont pas seulement des menteurs, mais aussi des tripoteurs d'affaires véreuses. Comme je le dis dans mon article de ce matin, si la liste opportuniste l'emporte, le gaz, que vous trouvez, avec raison, trop cher à trente centimes le mètre cube, vous le paierez trente-cinq ou quarante, toutes les actions du gaz étant entre les mains de M. Gambetta.

"Le Palais-Bourbon est devenu aujourd'hui, comme sous l'empire, un vaste champ de spéculations. On ne dit plus, comme autrefois: Morny est dans l'affaire; on dit: Gambetta est dans l'affaire. Votre conduite est donc toute tracée: il vous suffira que la *République Française* recommande un candidat pour que vous votiez contre lui. Nous opposerons, du reste, liste contre liste.

"Je vous supplie donc, citoyens, de ne pas vous désintéresser de la lutte qui va s'ouvrir. Il s'agit non-seulement de sauver la fortune de la Ville et des contribuables, mais aussi de sauvegarder leur honneur."

On applaudit quelque peu. Le concert recommence. Un citoyen dit encore quelques mots sur le programme de Belleville, violé, dit-il, par M. Gambetta, et la séance est levée à cinq heures et demie.

Louise Michel.

A ce nom-là, nous abandonnons les souvenirs pour rentrer dans la réalité présente.

Et quelle réalité! Je n'ai jamais vu la femme et n'en pourrais pas conséquent faire le portrait. Singulier médaillon, n'est-ce pas? C'est que cette femme, cette fanatique, qui ne veut pas être la *dévote*, la Chalabre d'un Robespierre quelconque, a le don de ne pas nous laisser indifférents. Elle entend être une personnalité—et une personnalité *agissante*, vous me comprenez à demi-mot. Elle s'est lentement exaltée, cette énergumène que, pour son honneur, je persiste à croire convaincue. J'ai lu d'elle des biographies. Il paraît qu'elle a été belle et qu'il lui en est resté quelque chose. Il paraît, de plus, qu'elle a exercé la profession, un tantinet fiévreuse, d'institutrice et que la haine qui lui est montée au cerveau vient d'un tas de tristesses de sa vie première. Tout au moins on a conté ces choses.

Fille non reconnue et déshéritée d'un hobereau, elle a proféré contre la classe dirigeante—d'où elle sort—le serment d'Annibal. Sont-ce là des légendes? Je l'ignore. Toujours est-il qu'une sorte de folie furieuse a ravagé cette intelligence qui n'était pas vulgaire et cette âme qui, peut-être, était accessible aux sentiments élevés et doux. Il est clair qu'une tempête a grondé sous ce crâne-là. Je suis sûr qu'aujourd'hui Louise Michel n'a plus conscience de ce qui fait le commerce habituel de la vie. Elle est toute à ce qu'elle appelle son œuvre, hélas! Elle va par le monde avec des allures d'hallucinée. Est-ce que je ne cours pas le sort de Suleau en m'attaquant à Théroigne!

Eh bien! que Mlles Louise Michel, Paule Minck, Rousade et Hubertine Auclerc [et songez que ces deux-là sont jolies!] en soient intimement convaincues, elles font le plus grand tort au système qu'elles s'imaginent sincèrement défendre. C'est la femme—la femme que l'on retrouve toujours quand il s'agit d'une chose excellente ou exécrable—qui, à toutes les époques, a compromis les meilleures causes. Observez que je ne cherche pas un paradoxe. Les *furies de la guillotine* de l'an II, les *tricoteuses* de 1848, les *pétroleuses* de la Commune ont été de mauvais génies. Par miracle la République a cette fois survécu. Elle a grandi pendant dix ans au milieu des périls, cette République secondée de toutes parts. Et voilà que toutes ces impatientes, ces névrosées, ces folles se ruent encore sur elle. Pauvre République! Et comme il faut qu'elle ait la vie chevillée au corps!

Vous allez me reprocher de réciter mon antienne. Le moyen, je vous le demande, de résister à la tentation? Oui, certes, si Louise Michel s'était mariée à l'homme de son choix, si elle avait eu des enfants de cet homme et si elle s'était vouée à ces enfants, elle se serait pour toujours soustraite aux ridicules—et sanglantes—billevesées qui lui troublent la cervelle. Ma foi! c'est là tout le secret. Louise Michel serait, à l'heure où j'écris, une *mater familias* calme, reposée—libre penseuse, à son gré—vivant de la vie enviable des autres mères de famille, au lieu d'être une créature dangereuse, égarée par quelques candidatures et à la poursuite de revendications bizarres—une mère Michel infidèle, qui a perdu son chat depuis longtemps et qui n'est plus en âge de le retrouver!

LÉON CHAPRON.

Décédée hier matin à 9 heures et un quart dans la paroisse St Bernard, Dame CHARLES CAVAROC Sr, née Héloïse Lamothe. Les amis et connaissances des deux familles ainsi que ceux de ses gendres, Gustave Pilot et P. A. Lelong, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à 10 1/2 heures. Le convoi partira de la résidence de M. P. A. Lelong No 149 rue de l'Esplanade, coin St-Claude.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1880.

Primes de feu $307,798 10
Primes maritimes .. 104,610 45
Primes de rivières .. 47,072 04—$459,480 59

Moins—
Primes pour risques non-expirés $102,001 26
Primes remboursées 16,809 96
Réassurances ...... 29,201 41—$148,012 63

Primes nettes $311,467 96

A ajouter—
Montant provenant des intérêts, sauvetages et loyers $41,406 50
Contingent .... 15,679 65— $57,086 15

$368,554 11

A déduire—
Pertes par le feu.. 254,525 07
Pertes maritimes.. 51,480 74
Pertes de rivières 17,917 81—123,943 62
Réduction (rabais et commissions) 56,667 26
Contributions charitables 1,191 78
Taxes d'Etat, de ville licences 7,333 95
Bureau des sauveteurs corps de sauvetage et Babcock 6,607 16
Dépenses générales, frais de bureau et d'agence ...... 36,350 02—$232,512 79

Profits nets... $136,041 32

A déduire—
Dividende de Juillet 1880 .... $25,000 00
Dividende de Décembre 1880 ..... 25,000 00
Surplus .... 85,041 32— 135,041 32

ACTIF DE LA COMPAGNIE:

Argent en banque.. $ 67,101 27
Bons des Etats-Unis 200,000 00
Propriétés foncières, estimation faite au plus bas prix du marché.. 86,640 00
Billets garantis par première hypothèque sur des propriétés de ville 101,000 00
Billets garantis par nantissement de gages réalisables.. 42,850 00
Billets, prêts sur demande, garantis par des gages réalisables 32,000 00
Billets pour primes 16,827 38
Bons de N. O. Waterworks 26,500 00
Bons de la Compagnie de chemin de fer de la Nlle-Orléans 26,575 00
Actions de banque, d'assurances et autres actions estimées au pair.... 14,665 26
Primes en voie de collection 76,620 29
Du par des agents.. 2,318 86—$715,498 06

PASSIF.

Capital $500,000 00
Réserve pour risques non-expirés 102,001 26
Dividendes non réclamés 3,855 50
Dividende du 31 décembre 1880 .... 25,000 00
Surplus .... 85,041 32—$715,498 06

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1881.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par les présentes qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

ANT. CARRIÈRE,
W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
H. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1881, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1881.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ, H. GALLY,
THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE, A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON, CHAS. E. SCHMIDT,
D. FATJO, JULES TUYES.

14 jan—1m

VINGT-TROISIEME TABLEAU ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 27 rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes dans l'année expirée le 31 décembre 1880 .... $70,174 82

Sur les risques d'incendie $52,059 71
.. .. de marine 4,601 19
.. .. de rivière 13,513 92

70,174 82

Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie $12,091 21
.. .. de marine 1,189 48
.. .. de rivière 3,295 61

$16,576 30

Licences de ville et d'Etat et taxes pour l'année 1880 sur capital et propriétés foncières $3,797 75
Ré-assurances 7,254 73
Primes remboursées, Réduction, Bureau des Assureurs, dépenses, moins Profits et Pertes et intérêts 3,666 42

$14,719 90

31,296 20

Profits $38,878 62

Réserve pour risques non expirés au 31 décembre 1880 .... $16,300 42
Dividende de cinq piastres par action déclaré ce jour 8,000 00
Réserves pour pertes non réglées et être passées à Profits et Pertes 14,578 19

$38,878 62

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis sur première hypothèque $82,262 57
Prêts sur nantissement 33,372 21
Billets pour primes 7,160 35
Actions de Compagnies d'Assurance et autres actions 13,478 04
Bons de 6 pour cent des Etats-Unis .. 10,300 00
Biens foncière dans cette ville 32,090 96
Primes en voie de perception 19,950 77
En caisse 31,754 20

Total de l'actif $196,878 63

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

Hy. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, le 11 janvier 1881.

M. T. DUCROS, notaire, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue le 11 janvier 1881, il a été unanimement résolu qu'un dividende comptant de Cinq piastres par action, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1880, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires, ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

12 janv—1m

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT.

A transféré ses bureaux au No 2 1/2 rue Commerciale.

Société d'Assistance Mutuelle de Sa-Madeleine, (Casernes et Versailles.)—Les officiers et membres de cette Association sont par le présent avis, notifiés qu'à l'élection des médecins de la Société, pour l'année 1881, tenue le 12 courant, ont été élus:

Pour la section d'en bas: Dr S.G. Beaulieu.
Pour la section de la ville: Dr E. J. Mioton, 319 rue des Remparts.

F. D. SEGHERS, Président.
E. A. Pinsonneau(?), Secrétaire.
14 jan—1f

Compagnie d'Assurances Germania de la Nouvelle-Orléans—Nlle-Orléans, 7 janvier 1881.—Le bureau du Germania Insurance Company doit être transféré le ou avant le 1er de février prochain, dans leur bâtisse No 51, rue du Camp, entre Gravier et le Commercial Alley, occupé précédemment comme le Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Company.

EMILE MAIER, Secrétaire.
14 janv—au 1er fév.

Bureau de la Carondelet Canal & Navigation Company, coin Villeré et Toulouse, Vieux Bassin.—Nlle-Orléans, 28 décembre 1880.—Conformément à la section huit de la charte de cette compagnie, l'élection annuelle pour neuf Directeurs devant servir pendant l'année courante, aura lieu aux bureaux de la compagnie, LUNDI, 17 janvier 1881, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

P. TIERNÉ, Jr., Secrétaire.
29 déc—29 janv.

ENCORE UNE TUILE

POUR LA

CONCURRENCE!

La grande exterminatrice des PRIX ÉLEVÉS lance une fois de plus au public un de ces cris de guerre qui font accourir la foule anxieuse de satisfaire ses goûts avec une somme minime.

PREMIÈRE BOUSCULADE!

Bottes claquées, pour demoiselles, 75c la paire.
Bottes claquées, pour dames, $1 la paire.
Bottes en peau, pour fillettes, 75c la paire
Brodequins en peau, pour fillettes, 75c la paire.
Pantoufles en drap, à dessins, pour dames, 50c la paire.
Bottes tissées pour bébés, 25c la paire.
Splendides bottines pour messieurs, $1.50 la paire.
Bons brodequins, en peau, pour enfants, 75c la paire.
Belles bottes à talons, pour enfants, 75c la paire.
Bottes à boutons, claquées, $1 la paire.

Et plus de 200 caisses de souliers d'enfants, genres offerts dans les mêmes proportions que la liste ci-dessus.

PRESSEZ-VOUS!!
VIVEMENT!!

Toujours en vente:

LE BLACK CROOK!
LA BOTTE FAUCHE!

Pantoufles pour bals. Souliers vernis pour messieurs,

Et tous les derniers genres de chaussures pour dames, demoiselles et enfants.

10,000 catalogues à la disposition du public. On en enverra, sur demande, dans toutes les parties du pays.

Articles pour la campagne, pour hommes, demoiselles, dames et enfants.

L'Etoile Rouge!

Coin Canal et Baronne,

NLLE-ORLEANS, LNE.

ARTHUR DURIEU,
PROPRIETAIRE.

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE" rue Baronne, 42, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1866. Possédant de vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offrir des avantages spéciaux dans les cas de prêts excédant cent dollars.

9 jan—1an

O. DROUET,
NOTAIRE PUBLIC,
Nos. 111 et 112 Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

1er janv—6m DMeV

Mme TRIBOUT

A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle ainsi qu'au public en général qu'elle a transféré son magasin de Robes de Confections au No 17 rue Bourbon. Elle sollicite la continuation du patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour. Elle est certaine de plaire à sa clientèle et lui demande de visiter son établissement pour s'y procurer satisfaction.

3 nov—6m PP DMeV

RECLAMATIONS DE GUERRE.

LA Commission franco-américaine pour le règlement des réclamations de guerre commencera à siéger le 22 du courant. Toutes les réclamations devront lui être soumises dans les six mois qui suivront cette date.

Voici les réclamations sur lesquelles la commission sera à se prononcer:

Réclamations de CITOYENS FRANÇAIS dont les biens ont été saisis ou détruits pendant la guerre de sécession, du 13 avril 1861 au 20 août 1866.

Réclamations de CITOYENS AMÉRICAINS qui ont souffert des dommages matériels pendant la guerre entre la France et le Mexique, la guerre entre la France et l'Allemagne, en 1870-71, et pendant l'insurrection de la Commune.

Les soussignés ont des avantages sans pareils pour faire valoir les réclamations dont le règlement leur sera confié soit par les réclamants eux-mêmes ou leurs fondés de pouvoir. Ils fourniront de bonnes références.

S'adresser à

T. W. TALLMADGE & Co.
Avocats, Washington, D. C.

9 déc—au 27 fév. Dim. Mer. Ven.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiana.

POUR LE 13 JANV.—CLASSE No 10.

Tirage de 4 heures P. M.

2 34 27 65 70 15 66 10 74 50 5 23

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage de quoi nous avons notre signature, ce 13 janv 1881—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS E. FILIE,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens, en vente chez tous les libraires, dans toutes nos agences.

KRUG & CO.
CHAMPAGNE,
A. ROCHEREAU & CIE.

16 & 18 rue St-Louis,
NOUVELLE-ORLEANS
6 rue South William,
NEW YORK

SEULS AGENTS.

25 déc—1m

GRUNEWALD,

SALLE GRUNEWALD

RUE BARONNE 18
—ET—
RUE DU CANAL 127,
(Bâtisses Touro.)

Dépôt général et agence exclusive des fameux Pianos, connus du monde entier, les

PIANOS

De Pleyel, Wolff & Co., de Paris.

Les plus durables instruments sous ce climat, les plus favoris et les plus populaires à cause de leurs qualités musicales.

MM. Pleyel, Wolff & Co. fabriquent maintenant des Pianos sur des modèles entièrement nouveaux et avec les derniers perfectionnements que la science et l'habileté ont pu inventer.

Les conditions et les prix restent aussi libéraux et raisonnables qu'auparavant.

Les derniers envois par le steamer Brunnschwig sont en déballage et prêts pour l'inspection des visiteurs.

Nous représentons aussi les grands facteurs de Pianos STEINWAY, WEBER, KNABE, FISCHER et nous offrons leurs instruments en grande variété pour la vente de job et le commerce de détail. Votre visite est respectueusement sollicitée.

L. GRUNEWALD,
SALLE GRUNEWALD,
Rue Baronne 18, et rue du Canal 127.

M. F. W. Schmidt, qui répare les pianos, a son bureau dans mon magasin rue du Canal 127.

11janv—6m

W FRANTZ. E. OPITZ.

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie.

Montres, bijouterie,

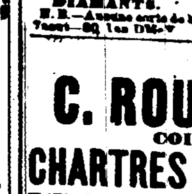

65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti
Nlle-Orléans,

BIJOUTERIE
ET MONTURE DE
DIAMANTS.

DIAMANTS.

N.B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.

7 août—6m les DMeV

C. ROUYER,
COIN
CHARTRES et CONTI.

L'USAGE établi de faire, une fois l'an, des Cadeaux, et le moment de cette époque approchant, j'invite le public à venir visiter mon Stock de Marchandises, choisi spécialement pour cet objet et qui par la modicité des prix défie toute concurrence. J'offre à vendre le plus fin et le bel assortiment de Montres, Bijouterie, Pendules, Jumelles d'Opéra, Lunettes, Pince-nez; aussi, Services d'Argenterie pure, tels que Couverts de table, Demi-couverts pour enfant, Gobelets, Rouleaux de serviettes, etc., etc.

Spécialité pour les Couverts Alfénide et Orfèvrerie en Plaqué.

19déc—

MODES ET ROBES.
Modes d'Automne et d'Hiver
—CHEZ—
Mme E. FOERSTER,
Etablissement de Modes et de Couture,
15.........RUE BARONNE.........15
En face de la Salle Grunewald.

Mme E. FOERSTER informe respectueusement les dames, ses amies et ses clientes, qu'elle reçoit constamment les dernières et les plus fraîches modes en

Chapeaux et Bonnets Parisiens

à soie, peluche, castor, cygne et feutre, pour dames et demoiselles.

Toques et Capottes
pour fillettes et enfants.

Plumes d'Autruche et de Fantaisie, Fleurs, Rubans et Ornements de Modes.

Une spécialité à l'établissement de Mme Foerster, est

LA CONFECTION DES ROBES,

selon les dernières et les plus élégantes modes de Paris.

ROBES ET COSTUMES POUR LA SCÈNE faits dans un bref délai et aux prix les plus modérés.

15.........RUE BARONNE.........15

7nov—6m

Cadeaux Cadeaux

46 RUE DE CHARTRES.

Que ceux qui sont embarrassés pour les Cadeaux de la Noël et du Jour de l'An AILLENT CHEZ

AUGUSTE DOUSSAN

Parfumeur savonnier, 46 rue Chartres,

Ils y trouveront le plus grand assortiment et le choix le plus varié de Boîtes de Parfumerie que l'on ait encore vu à la Nlle-Orléans, bons parfums, boîtes élégantes. Aussi, le plus grand assortiment de Parfumerie de toute espèce.

12 déc—1mois

Mme RAPHO,
29.......RUE BOURBON.......29

Spécialité de bonnets de linge, bonnets à rubans, cols et manches empesés, unis, brodés et batiste, linge confectionné pour dames, pantalons, chemises, camisoles, jupons, peignoirs, robes de baptêmes, robes courtes, tabliers, bavettes, costumes d'enfants en piqué et de fantaisie, layettes, nouveautés de tous genres. Magnifique assortiment de dessins de lettres venant de Paris pour dentelles torchon et de guipures d'anches et noir; toutes ces marchandises sont fraîches et se vendent à très bas prix. Nettoyage de gants à 10 cents la paire et blanchissage en fin.

19 déc—D. Mer. V.—6m.

Un bon livre est la MEILLEURE ETRENNE.

H. BILLARD,
LIBRAIRIE FRANÇAISE.
Successeur de HEBERT & CIE.,
59 Rue de Chartres,
COIN BIENVILLE.

10,000 volumes pour Etrennes.

PAPETERIES NOUVELLES.

Plumes, Porte-plumes, porte-crayons or,
Porte-monnaies,
Albums à Photographie,
Pupitres, Nécessaires. Boîtes à ouvrage,
Dominos, Lotos, Damiers, Etc., Etc.
Scrap Books, Picture Books,
Boîtes de couleurs, Boîtes d'instruments de Mathématiques, Pinceaux, &c.
Livres à Images pour jeunes enfants.

Reçu par steamer Mississippi:

Un envoi des célèbres CHOCOLATS NAPOLITAINS de Guérin-Boutron, Chocolats à la crème, MASSON, DRAGÉES et PRALINES SURFINES,

FRUITS CRISTALLISÉS.

22 déc—

MONTRES.

Waltham Watch Co.

MONTRES en argent, pour hommes à clé....$12
MONTRES en argent, pour hommes à remontoir 15
MONTRES en or, pour hommes, à remontoir 40
MONTRES suisses, pour jeunes garçons, à remontoir 18
MONTRES suisses en or, pour dames, à clé 35
MONTRES suisses en or, pour dames, à remontoir 45

Une paire de boucles-d'oreilles solitaires exceptionnellement beaux, pesant 18 karats, à très bas prix.—Vaste assortiment de plus petites pierres d'une très belle eau.

A. B. GRISWOLD & Co.,
coin des rues Canal et Royale

19 déc.—1m.

A. Brousseau's Son,
17 RUE DE CHARTRES.

TAPIS

DES DERNIERS GENRES ET MODÈLES.
Le plus grand stock du Sud.

ARTICLES DE TAPISSERIE.

Les prix conviendront à tous.

9 janv—

PHOTOGRAPHIES,
—CHEZ—
WASHBURN,
109 Rue du Canal.

PRIX RÉDUITS.

LAMBERTYPES

UNE SPECIALITE.

Le même travail supérieur exécuté en tout temps, le premier comme genre, fini et qualité.

Le public est cordialement invité à venir examiner nos travaux et s'assurer de nos prix avant d'aller ailleurs.

24 déc—1mDMeV

E. J. HART & CO.,
IMPORTATEURS,
73, 75, 77, 79 rue Tchoupitoulas.

En magasin et à livrer par Alphonse et Mario, Orleans, &c. &c.

100 caisses Moutarde de Dégenais, H. Dufour.
500 .. Sardines à l'huile, 1/4 et 1/2 de choix.
200 .. Fruits assortis à l'eau-de-vie.
50 .. Champignons de Paris, bon choix
500 .. Cerises à l'eau-de-vie, grand et petit format.
200 barriques Vins, P. Clermont & Co., J. Bigey, Dubosc.
500 caisses Vins fins—Ch. Brun, Margaux, &c.
50 .. Liqueurs T. Cossardi & Co—Chartreuse, Maraschino, Deutsch, &c., &c.
200 .. Sardines Lemarchand, sans arêtes, Maquereaux sans arêtes, Cèpes, Pâtés, Olives de Séville, Thon à l'huile, Truffes, Cornichons, &c., &c.
100 barillets Olives 1er choix—44, 88, 110 ch &c.
500 barils Vins de la Californie—S. Lachman & Co

25nov—D. Me. V

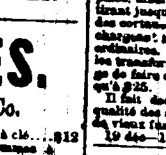

MONSIEUR J. SAGET,
Armurier, rue de Chartres 108,

ANNONCE au public qu'il vient de recevoir un assortiment de fusils de chasse assortis de plusieurs qualités et de plusieurs prix, mieux finis qu'il soit possible de les trouver sur place, ainsi que plusieurs cannes à répétition, tirant jusqu'à 25 coups sans recharger et aussi des cartouches de sa patente économique, se rechargeant aussi facilement que celles des fusils ordinaires. Il accepte les fusils Lefaucheux pour les transformer en fusils à feu central et se charge de faire des bois de fusils du prix de $6 jusqu'à $25.

Il fait des réparations à juste prix selon la qualité des armes qu'on lui confie, et il échange de vieux fusils pour des neufs.

19 déc—1mDMerV

CHAMPAGNE!

Vins de qualité supérieure de la maison Bouché fils & Co.,
A Mareuil-sur-Ay,
DRY VERZENAY Napoléon's Cabinet, Maximum, sec, cuvée spéciale.

A vendre par
J. B. SOLARI,
JOS. VIGNES,
CLARK & MEADER,
A. E. TOURNE,
CHS. LACOUME,
S. LOUSTAUNAU,
LEON LAMOTHE,
LOUIS CHAPLAIN,
VICTOR BERO,

Et par E. J. HART & CO.,
77 rue Tchoupitoulas.

EAUX DE VICHY.

Célestins, Hauterive, Grande Grille.

EAU DE FRIEDRICHSHALL.

A vendre par les importateurs, les pharmaciens, &c.

E. J. HART & CO.,
Seuls agents à la Nlle-Orléans,
77, rue Tchoupitoulas.

2 avril—1an, D, Mer, V

M. A. NADAL

42 .... RUE DECATUR 42

LIQUEURS FINES DE LA MAISON

E. CUSENIER FILS AINÉ & CO., DE PARIS,

EN PANIERS.

Paniers et cabarets de 3 et 4 bouteilles, composés des liqueurs suivantes: Curaçao, Vanille, Crème de Moka, Peppermint, Cacao, Chouva, Crème de Vanille, Kummel, Curaçao Sec, Liqueur Jaune, Prunelle, Cacao Doux, Anisette, Marasquin, Crème de Noyaux, Crème de Cassis,—Aussi Absinthe, Vermouth, Kirsch, Amer Cusenier, Jus de Fraises, Jus de Framboises, Jus de Groseilles.

A VENDRE PAR

M. A. NADAL.

Seul Agent de la dite Maison.

EN DEBARQUEMENT

Du steamer "Missouri": Fruits Glacés et mi-sucré de Clermont-Ferrand, tels que: Fruits assortis, Abricots avec et sans noyaux, Prunes, Mirabelles, Cerises.—En magasin: Vins fins de la maison Pierre Chabanneau & Co., Caves du Grand Hôtel de Paris, Ludon-Médoc, Château Pomys, St-Julien-Charlus, Montes d'Armailhac, Château Léoville, Château Kirwan, Graves, Latour Blanche, Vins de Bourgogne de la maison Paul Guillemot de Dijon, garantie d'origine, Chablis Clos, Fleurie, Beaune, Volnay, Pommard, Clos Vougeot, Chambertin. Vins Rouges et Vins Blancs en barriques et demi-barriques. Vins en caisses de diverses marques, Champagne DELMONICO de la maison BURCHARD DELBECK & CO, Cognacs, Absinthe et Kirsch PERNOD, Vermouth, NOILLY PRAT, Muscat de Frontignan VERITABLE, Huile d'Olive en caisses et en estagnons de la maison A. PUGET de MARSEILLE, dito dito de la maison FEYRET & PINSAN de BORDEAUX, dito dito de la maison DUSSAC & BAUDOUAN de BORDEAUX, Petits Pois, Champignons, truffes, Pickles, Câpres. Olives de Séville, Pâtés Truffés, Mortadelle, Thon à l'huile, sauce d'Anchois, Fruits au Jus de la maison Vve NELSON DUPOY et FILS, Eau de Fleurs d'Oranger en caisses et en estagnons. Vins de Sherry de la maison Pemartin de Xérès, Port Wine, etc.

24 déc—1m—D Mer V

A vendre par M. A. NADAL.

POUR LES FETES.

SCHMIDT & ZIEGLER,

49,51,53 ET 55 RUE PETERS, PRÈS POYDRAS

Agents des Liqueurs Fines de la célèbre Maison

MARIE BRIZARD & ROGER, DE BORDEAUX.

Liqueurs de cette marque en caissons de 2 et 4 bouteilles et demi-bouteilles, en caisses de 12 bouteilles et carafes, en paniers de 2 pomponelles, Eau de vie de Dantzick, etc., etc.

Vins fins de la maison bien connue des Messieurs SEIGNOURET FRÈRES, de Bordeaux, en barriques, demi-barriques, en caisses de grandes et demi-bouteilles des marques suivantes:

Château Dillon, Blanquefort, Côtes de Fronsac, Côteaux Bourg, Montferrand, Pompignac, Flayrac, St-Estèphe, Château Terrefort, Margaux Léoville, Château Talbot, Haut Brion, Château Larose, Pontet-Canet et St-Julien.

COGNAC.

Otard Dupuy & Co., Seignouret Frères, Bisquit Dubouché & Cie, J. V. Démon & Co., Sazerac, etc., en caisses de grandes et demi-bouteill. et huitièmes de pipes.

VINS

de Bourgogne Clos de Vougeot, Volnay, Pommard, Chablis, Nuits St George, Moulin à vent, Beaujolais et Château la Chaise.—CHAMPAGNE G. H. Mumm & Cie, sec et demi-sec, L. Rœderer, Krug & Co, Bollinger et Tisane de Champagne de Fréminet & Fils en grandes et demi-bouteilles.—DIVERS Vins de Muscat, Malaga, Porto, Sherry, Catawba doux, Angélica, Bière de Bass et Allsopps de E. J. Burke, Porter, Gin de Hollande, Irish & Highland Whiskey, Bénédictine, Kirsch et Absinthe de E. Pernod, Vermouth Noilly-Prat & Co, Martini Sola & Co, Burnett Vieux Tom Gin.—CONSERVES: Fruits au Jus et à l'Eau-de-vie, tels que Prunes, Abricots, Pêches et Poires, Pâtés Truffés, Prunes en jarres de 1 et 2 livres, ... Olives, Capres, Petits Pois, Champignons, Sardines à ..., Tomates, Cerises à l'eau-de-vie, etc., etc. ... marché.

A VENDRE PAR SCHMIDT & ZIEGLER.

25 déc—1m